



DECLARATION DE CONFORMITE

PPE – GS135 - SPUR - Casques de ski

Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans le Communauté

BELL SPORTS INC
1 Rue Necker
42001 Saint Etienne

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant

Marque: GIRO
Nom GS135 –SPUR
Type: casque pour la pratique de ski et de snowboard

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée EN 1077 Class B et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE

L'organisme notifié
TELEFICATION
Pays-Bas
Body 0560

A réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante

222310083/AA/00

Date d'expiration : 20.06.2027

St Etienne fait le 20.06.2022

Marie-Pierre MOINE
European Operations Mgr
Bell Sports Inc.